

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025121209

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ Le vendredi 12 décembre à 19 heures.

Le Conseil Municipal, également convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

POINTET André, RICHIER Maryse, ROUX-MOLLARD Alain, ARNAULT Jacqueline, MORIN Jean-Yves, KALIAKOUDAS Evelyne, DELAPIERRE René, NIEMAZ Jean-Louis, PIANI Alain, MARTINET BON Françoise, MATHIS Marc, HURET Edith, MARIANI Michel, BRUNIER Thierry, TISSOT Christian, CHATAGNIER Didier, MIBORD Josiane, VICHARD Daniel, CANET Laurent, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, PERCEVAL Christophe, GUILBERT Agnès, PARMENTIER Marlène

Pouvoirs : JAY Hélène à MARTINET BON Françoise, BERLIOZ Pascaline à MIBORD Josiane, NANTET Laetitia à POINTET André

Absents : CHANOIR Jessica,

Date de la Convocation : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Madame RICHIER Maryse est élue secrétaire de séance.

Objet : Cration d'emplois non permanents

Madame la première adjointe en charge du personnel informe l'assemblée que suite aux besoins en personnel pour l'année 2026, il est proposé la création des postes d'agents contractuels de droit public listés ci-après :

Agents à temps complet

Grade	Article	Motif	Service	Nombre de postes créés	du	au
Adjoint technique	L332-23-2 CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Espaces verts	5	04/05/2026	31/10/2026
Adjoint technique	L332-23-2 CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Espaces verts (Emploi d'été)	3	01/06/2026	31/08/2026
Adjoint technique	L332-23-2 CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Espaces verts /Voirie	1	01/07/2026	31/08/2026
Adjoint technique	L332-23-2 CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Voirie	1	01/07/2026	31/08/2026
Adjoint technique	L332-23-2 CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Bâtiment	1	01/07/2026	31/08/2026

Adjoint administratif	L332-23-1 CGFP	Accroissement Temporaire	Administratif	1	01/01/2026	31/12/2026
Adjoint technique	L332-23-1 CGFP	Accroissement Temporaire	Technique	1	01/01/2026	31/12/2026

Agents à temps non complet

Grade	Article	Motif	Service	Nombre de postes créés	du	au
Adjoint technique	L332-23-2 CGFP	Accroissement saisonnier d'activité	Gardiennage Eglise	1	06/07/2026	31/08/2026

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23-1 et L.332-23-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter la présente délibération.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,

André POINTET



Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 073-200084572-20251212-2025121209-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr> www.grand-aigueblanche.fr